

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

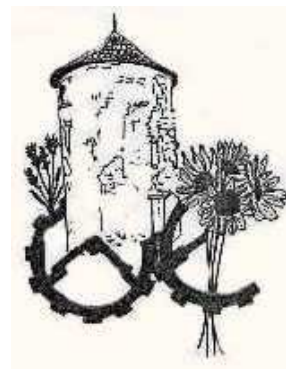
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 7 Décembre 2011

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, JAVIX Hervé, PRUDHOMME Julien, CHENAVIER Patrick, SABADEL Jean-Marc, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, BUTTIN Véronique.

Excusés : Mme MONTABON Marie-Christine, M. MOYROUD Nicolas.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Location Salle des Fêtes et Stade :

La régie d'encaissement du paiement des photocopies existante sera étendue à cet effet. Son montant sera porté au maximum légal afin d'éviter de nombreux allés retour à la perception.

Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire :

Reconduction de la convention du Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade Randonnée (PDIPR) : notre commune confirme l'utilisation des chemins portés sur le plan, elle s'engage à organiser un parcours de déviation en cas d'aliénation de l'un d'entre eux.

SPA : renouvellement de la convention :

La convention en cours est renouvelée pour 2012 au prix de 0,31 € / habitant.

Contrat Enfance Jeunesse :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour les 4 ans à venir. La moyenne de l'aide annuelle pour la commune sera d'environ 10.000 € si le taux de remplissage du « périscolaire » est de 60 %.

Projet commerce boucherie :

Après plusieurs entretiens, la Chambre d'Agriculture nous propose une convention d'aide à la recherche par un plan d'actions. Il consiste en une enquête auprès de la population locale, des commerces existants, des producteurs agricoles locaux. Une aide technique et financière aux candidats serait possible. Cette convention représente 12 journées de travail, est gratuite pour la commune.

Tarifs colombarium :

Les tarifs seront revus au prochain CM. Il est nécessaire d'établir un prix pour 1 case de 4 urnes et ½ case de 2 urnes.

Conseil d'école du 17 Novembre :

Un point non prévu à l'ordre du jour a été abordé concernant un sujet privé très sensible. La commune a été accusée d'avoir gâché l'action de certains enseignants. Suite à un échange houleux et devant les sarcasmes d'un enseignant, M. le Maire a quitté la séance.

Indemnité de conseil au comptable du trésor :

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité de 424,69 € brut soit 387,52 € net au comptable.

Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers - Info :

Pouvoir de police : la Communauté de Communes est compétente en matière d'eau, d'assainissement, de collecte et traitement des ordures ménagères. Depuis le 1er décembre 2011, le pouvoir afférent est transféré au Président de la Communauté de Communes.

Eclairage Public :

A des fins d'économie d'énergie et de diminution de la « pollution lumineuse », certaines communes diminuent le temps ou l'intensité d'éclairage nocturne. La réflexion à l'aide de chiffrage et d'exemples sera menée.

Vœux du Maire :

Le Samedi 7 Janvier 2012 à 20 h 30. Comme de coutume, seront conviés notre Député, notre Conseiller Général et les nouveaux Mottiérois.

Questions diverses :

- Info cantine : une réunion a eu lieu jeudi 1er décembre avec M. Frédéric GUILLAUD. Un exposé très intéressant a été fait des méthodes et matières premières employées. Dix personnes présentes dont 1 SEUL parent d'élève.

Séance levée à 23 heures.